

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

5690/91 (Presse 47)

1482th Council meeting
- General Affairs -

Political co-operation meeting

Fourth ministerial meeting of the IGC on Political Union

Luxembourg, 15 April 1991

President: Mr Jacques F. POOS,
Minister for Foreign Affairs
of the Grand Duchy of Luxembourg

15.IV.91
art/HM/gS

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Mark EYSKENS	Minister for Foreign Affairs
Mrs A.M. LIZIN	State Secretary for Europe 1992, attached to the Minister for Foreign Trade

Denmark:

Mr Uffe ELLEMAN-JENSEN	Minister for Foreign Affairs
Mr Jørgen ØRSTRØM MØLLER	State Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans-Dietrich GENSCHER	Federal Minister for Foreign Affairs
Mrs Ursula SEILER-ALBRING	Minister of State, Foreign Affairs

Greece:

Mr Georges PAPASTAMKOS	State Secretary for Foreign Affairs
------------------------	-------------------------------------

Spain:

Mr Carlos WESTENDORP	State Secretary for Relations with the European Communities
----------------------	--

France:

Mrs Elisabeth GUIGOU	Minister for European Affairs
----------------------	-------------------------------

Ireland:

Mr Gerard COLLINS	Minister for Foreign Affairs
-------------------	------------------------------

Italy:

Mr Gianni DE MICHELIS	Minister for Foreign Affairs
-----------------------	------------------------------

15. IV. 91
art/HM/gs

Luxembourg:

Mr Jacques F. POOS

Minister for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr. H. VAN DEN BROEK

Minister for Foreign Affairs

Mr Piet DANKERT

State Secretary for Foreign Affairs

Portugal:

Mr João de DEUS PINHEIRO

Minister for Foreign Affairs

Mr Vitor MARTINS

State Secretary for European
Integration

United Kingdom:

Mr Tristan GAREL-JONES

Minister of State, Foreign and
Commonwealth Office

o

o

o

Commission:

Mr F.H.J.J. ANDRIESSEN

Vice-President

Mr Antonio CARDOSO E CUNHA

Member

INTERGOVERNMENTAL CONFERENCE ON POLITICAL UNION

At the fourth ministerial meeting of the IGC on Political Union the Ministers examined, on the basis of drafts prepared by the Presidency, two important topics, namely common foreign and security policy and the joint European Parliament/Council legislative decision-making procedure.

°

°

°

SOUTH AFRICA - REPEAL OF RESTRICTIVE COMMUNITY MEASURES

The Ministers noted that now that President DE KLERK had placed before the South African Parliament bills abolishing the last bases of apartheid the conditions laid down by the European Council meeting in Rome in December 1990 for the repeal of restrictive Community measures had been fulfilled.

Accordingly, the Council would shortly be called upon, once the procedures still in progress in certain Member States had been completed, to adopt formally

- the Regulation repealing the suspension of imports of gold coins from the Republic of South Africa;

- the Decision of the Representatives of the Governments of the Member States meeting within the Council repealing the suspension of imports of certain iron and steel products originating in the Republic of South Africa.

RELATIONS WITH THE EFTA COUNTRIES - EEA NEGOTIATIONS

On the basis of a report by Vice-President ANDRIESEN on the progress of the negotiations with the EFTA countries on the creation of a European Economic Area the Council reviewed the problems still outstanding in the various areas of the negotiations.

It confirmed the importance it attached to the conclusion of the negotiations within the time planned, i.e. before the Summer break, so that the EEA agreement could enter into force on 1 January 1993.

In particular, the Council examined in detail the position to be adopted by the Community on agriculture, fisheries and certain institutional aspects. On the conclusion of its discussions the Council instructed the Permanent Representatives Committee to proceed rapidly with the finalization of the Community's positions.

RELATIONS WITH THE COUNTRIES OF CENTRAL AND EASTERN EUROPE

- Progress of the negotiations for Association Agreements with Poland, Czechoslovakia and Hungary

The Council heard a statement by the Commission, taking stock of the situation following the three negotiation meetings that had been held with Hungary, Poland and Czechoslovakia. It took note of the progress made in these negotiations and of the major difficulties that had arisen.

15.IV.91
art/HM/mjm

The Council confirmed the Community's political will to continue the negotiations at a sustained pace and to complete them successfully in the shortest possible time.

At a time when these countries are confronted with economic restructuring difficulties and considerable changes in their traditional economic relations the Council stated that it was ready to display the necessary flexibility for the continuation of the negotiations, in particular in the field of market access, in order to step up even further the contribution which the Community intended to make to the solution of these countries' problems. The Council laid down guidelines for the continuation of the negotiations.

The Council pointed out that the European agreements were intended to confirm these three countries' membership of a democratic Europe and to accompany and facilitate their processes of reform.

The Council welcomed the inauguration the same day in London of the EBRD and looked forward to its starting work without delay.

The Council considered that it would make a major contribution to the process of economic adjustment and development in the countries of Central and Eastern Europe and in the Soviet Union.

RELATIONS WITH JAPAN

The Presidency submitted to the Council a draft joint statement on relations between the European Community and its Member States and Japan, concerning both the political and the economic aspects. It held an exchange of views which gave delegations the opportunity to comment on the various aspects of the Presidency draft.

The Council invited the Permanent Representatives Committee to rapidly finalize the draft which was intended to serve as a basis for the negotiations with the Japanese authorities.

EUROPEAN ENERGY CHARTER

Further to the conclusions of the European Council meeting in Rome in December 1990 on the initiative by Mr LUBBERS, the Netherlands Prime Minister, regarding the institution of long-term co-operation in Europe in the field of energy, the Council took stock of preparations for the organization in 1991 (probably in July) of an international conference for the drawing up of a pan-European energy charter.

In view of the short time available the Council agreed that internal proceedings should be carried on in parallel with external contacts. It was considered desirable for the Community, represented by the Troïka, to make preliminary contacts with the third countries concerned as soon as possible so that, it could make its intentions known and ascertain their reactions. Contacts with the Soviet Union were particularly urgent because of the uncertainties regarding the Soviet Union's position.

The Council will decide which countries to invite to the conference at its meeting on 13 and 14 May 1991.

15.IV.91
art/HM/mjm

FAMINE IN SUB-SAHARAN AFRICA

The Council discussed the famine in certain parts of Africa and voiced its serious concern at the extreme gravity of the situation developing in several regions south of the Sahara. It recognized the need for an increase in emergency food aid for 1991 for sub-Saharan Africa.

The Council instructed the Commission to submit as quickly as possible a concrete proposal for an increase in aid, part of which will be charged to the Community budget.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to examine the proposal in accordance with the usual procedures.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Humanitarian aid for the Iraqi peoples of Kurdish origin

Further to the political decision of 8 April 1991 to grant the Iraqi peoples of Kurdish origin humanitarian aid of ECU 150 million - of which ECU 100 million is to be charged to the Community budget and ECU 50 million is to be borne by the Member States - the Council:

- instructed its President to obtain the agreement of the European Parliament and the Commission, at the European Parliament's part-session beginning on 15 April 1991, to the amendment of the financial perspective necessary to allow the Commission to mobilize this emergency aid (ECU 100 million);
- noted that the cost of the additional contribution of ECU 50 million by the Member States, to be co-ordinated by the Commission, would be shared between the Member States in accordance with the scale applied to the fourth resource under the 1991 budget, i.e. GNP.

Annual adaptation of the financial perspective for the financial year 1992

The Council took note of the Commission communication regarding the technical adjustment of the financial perspective (financial year 1992) to GNP trends and prices carried out by the Commission (Article 9 of the Interinstitutional Agreement).

The Council agreed to the adaptation of the financial perspective (financial year 1992) in the light of the execution of the budget for the financial year 1990, giving rise to transfers of commitment appropriations to the financial year 1992, with ECU 350 million for structural measures and ECU 115 million for multi-annual policies (Articles 10 and 11 of the Interinstitutional Agreement).

15. IV. 91
art/HM/mjm

Textiles

The Council adopted Decisions on the provisional application of the agreed minutes amending the Agreements between the European Economic Community, and

- Malaysia,
- the Republic of Indonesia

on trade in textiles.

GATT

The Council adopted a Decision concerning the conclusion of the Agreement in the form of Agreed Minutes between the European Economic Community and Australia relating to certain agricultural products negotiated under Article XXVIII of GATT.

The Agreement was negotiated by the Commission with Australia following Australia's statement of its intention of rectifying or withdrawing tariff concessions for certain agricultural products for which the Community is its main supplier or has initial negotiator rights.

Bruxelles, le 11 avril 1991.

433

NOTE BIO (91) 117 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

PREPARATION DU CONSEIL AFFAIRES GENERALES (N. Wegter)

La séance du Conseil du lundi 15 avril débutera vers 15h et il est prévu que les travaux seront finalisés dans la soirée.

En ce qui concerne l'ordre du jour, voici quelques éléments en ce qui concerne trois thèmes spécifiques qui y figurent :

1. Relations avec le Japon

Un débat de procédure aura lieu en ce qui concerne la préparation d'une déclaration CE/Japon, un exercice qui a donc une certaine similitude avec les déclarations transatlantiques déjà conclues avec le Canada et les Etats-Unis.

La déclaration avec le Japon porte sur un volet politique ainsi qu'un chapitre économique, la Commission ayant déjà soumis au Conseil un projet de texte relatif à ce dernier chapitre.

2. Négociations CE/AELE

Un débat relativement approfondi peut-être attendu en ce qui concerne l'état des négociations précitées qui visent à créer un Espace Economique Européen couvrant l'ensemble du territoire des deux parties.

Il s'agit bien sûr d'un dossier difficile vu que les négociations lancées depuis septembre dernier approchent maintenant le stade très sensible où des orientations politiques s'imposent.

Sur la base des travaux effectués jusqu'ici par le groupe à haut niveau CE/AELE, plusieurs thèmes ont été identifiés pour lesquels des difficultés importantes subsistent et dont certains seront discutés notamment lundi, soit :

- l'agriculture,
- la pêche et
- la comitologie.

Sur la base de l'orientation du Conseil, il est espéré que le groupe de travail pourra poursuivre ses travaux prévus pour les 25 et 26 avril prochains.

Nous vous rappelons que l'objectif reste toujours de finaliser ces négociations avant les vacances d'été, bien que pour l'instant il n'est certainement pas sûr qu'un tel calendrier puisse être respecté.

3. Relations avec la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie.

A l'occasion de la dernière session extraordinaire du Conseil européen à Luxembourg, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont été informés par la Commission en ce qui concerne l'état de négociations entre la Communauté et les trois pays précités, visant l'établissement des "accords européens".

A cette occasion déjà, il a été expliqué que ces négociations qui ont été lancées depuis décembre dernier, progressent bien, bien que l'on constate également des difficultés majeures à résoudre encore, notamment :

- l'opportunité d'inscrire dans le texte du Traité une référence explicite à l'adhésion future de ces pays à la Communauté,
- des modalités assurant un meilleur accès au marché européen notamment dans les trois secteurs sensibles : acier, textiles et agriculture.

Il est maintenant attendu que les Ministres des Affaires Etrangères approfondissent l'examen de ces difficultés spécifiques pour permettre ainsi à la Commission de prendre les initiatives nécessaires pour faire progresser les négociations pour lesquelles le quatrième round est prévu pour la fin du mois et le début du mois prochain.

Nous vous rappelons que la Communauté espère pouvoir conclure les négociations avec ces trois pays avant la fin de cette année encore.

Amitiés,
B. Dethomas.

TJ 7-4

Luxembourg, le 15 avril 1991.

**NOTE BIO (91) 117 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

Conférence intergouvernementale sur l'Union Politique - Lundi 15 avril 1991 (B. Dethomas/I. Le Moal-Ollive)

Les travaux de cette quatrième session ministérielle de la Conférence Intergouvernementale sur l'Union Politique se sont concentrés sur deux thèmes essentiels, la politique extérieure et de sécurité commune (PESC) et la codécision (c'est-à-dire l'association du Parlement à la procédure législative), sur la base de deux textes de compromis de la Présidence luxembourgeoise.

Par ailleurs, au cours de la conférence de presse de Mr Jacques Poos organisée à l'issue de la réunion, le Président en exercice du Conseil a annoncé pour demain 16 avril un projet de traité consolidé "qui servira de véritable base pour la négociation du Traité de l'Union".

Il sera articulé en trois grands titres :

- les dispositions modifiant la Communauté économique européenne (qui deviendra la "Communauté européenne");
- la politique étrangère et de sécurité commune;
- la coopération dans le domaine des affaires intérieures et judiciaires.

Mr Poos a mentionné l'inclusion dans le premier titre d'un chapitre sur la citoyenneté et de dispositions nouvelles relatives à l'extension des compétences de l'Union (coopération au développement, énergie, culture, santé, réseaux transeuropéens), complétées par la redéfinition de compétences anciennes (politique sociale, environnement, recherche, cohésion économique et sociale).

Un chapitre sera consacré au rôle du Parlement européen et à la procédure de codécision.

Le titre III devra assurer plus de cohérence dans le traitement des dossiers ultra-sensibles liés au franchissement des frontières tels que la politique des visas, la lutte contre la drogue, le droit d'asile et la coopération judiciaire.

La politique étrangère et de sécurité commune

La Présidence a soumis un texte de compromis décrivant les objectifs de la PESC, le cadre institutionnel, les moyens d'action, coopération politique et actions communes, et la politique de sécurité de l'Union. Ce texte a été diversement accueilli par les délégations, la majorité d'entre elles ne l'estimant pas assez ambitieux, surtout en matière de sécurité et de défense, alors que pour les autres il va déjà trop loin. Ce texte constituera cependant la base de négociation dans le projet complet de Traité distribué demain, après révision de trois aspects :

- la dimension de la défense dans le cadre de l'Union,
- le vote à majorité qualifiée en matière de politique extérieure,
- le rôle de la Commission dans le processus décisionnel.

./.

En effet, plusieurs délégations se sont élevées pour regretter la relative mise à l'écart de la Commission dans le cadre de la PESC et du rôle trop modeste que l'on veut faire jouer au Parlement. Ces questions devront donc être réexaminées. Le Vice-Président Andriessen, qui représentait la Commission dans cette enceinte, a insisté sur le fait qu'il faut maintenir une nécessaire cohérence entre la politique extérieure au sens strict et la politique économique extérieure de façon à éviter de créer deux communautés distinctes. Le document luxembourgeois ne reprend pas en effet l'ensemble des volets inclus dans la contribution de la Commission qui assurent la cohérence de l'action de l'Union sur la scène internationale : PESC, politique économique et commerciale, coopération au développement, UEM, aspects extérieurs des politiques de l'Union (pêche, transports par exemple).

La codécision

Le texte présenté par la Présidence luxembourgeoise constitue une première base de discussion sur un thème fondamental qui devra être réexaminé en profondeur. Le Vice-Président a salué le caractère innovateur de cette proposition qui répond à certains vœux du Parlement et s'inscrit dans la ligne de la contribution de la Commission sur la codécision et la hiérarchie des normes. La Commission est donc favorable au principe mais il reste à savoir quand et dans quels cas il s'appliquera. En pratique, le système actuellement proposé risque de limiter considérablement la portée de la codécision puisqu'il serait réservé dans des secteurs limités, aux actes adoptés par le Conseil à la majorité qualifiée et sous forme de "lois", nouvelle catégorie de décisions communautaires juxtaposée aux autres (directive, règlement, décision).

Mr Andriessen s'est également inquiété de la dérive institutionnelle qui risque de résulter de la procédure proposée, en remettant en cause le rôle traditionnel de la Commission et en modifiant de façon fondamentale l'équilibre institutionnel. La procédure de codécision prévue par le projet luxembourgeois porte atteinte au droit d'initiative de la Commission puisque cela reviendrait en fait à autoriser le Conseil à modifier les propositions de la Commission à la majorité qualifiée (et non plus à l'unanimité). Le bénéfice du droit d'amendement reviendrait davantage au Conseil qu'au Parlement ! Plusieurs délégations ont également souligné la nécessité de revoir le rôle de la Commission dans cette procédure de codécision pour maintenir les droits que lui confère le Traité.

L'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas, la Grèce se sont ralliées à la déclaration Genscher - De Michelis sur le rôle du Parlement européen, appuyées en cela par la Commission, avec des réserves sur le droit d'initiative au Parlement. En outre, la marginalisation de la Commission dans le Comité de conciliation ne lui permettrait plus de jouer son rôle de rapprochement des points de vues.

Amitiés,
I. Le Moal

Luxembourg, le 15 avril 1991.

**NOTE BIO (91) 11 (suite 2) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

CONSEIL AFFAIRES GENERALES DU 15 AVRIL 1991

Aide aux réfugiés irakiens (J. Vale de Almeida)

Lors du déjeuner, M. Abel MATUTES a fait le point sur l'aide humanitaire de la Communauté en faveur des réfugiés irakiens. Selon lui, la situation est dramatique en raison de l'exode massif et des conditions climatiques et géographiques. "Nous n'avons pas eu à faire face à un tel problème depuis les événements du Cambodge sous les Khmers Rouges" a-t-il dit.

M. MATUTES a dressé le bilan suivant de l'aide de la CEE:

- 26 millions d'écus ont déjà été engagés (aide alimentaire, HCR, Croix Rouge, ONG), des décisions sont prises chaque jour,
- 7 millions devront être engagés dans les prochaines heures, ce qui élèvera le total à 33 millions d'Ecus (soit 33% du montant total inscrit au budget comme décidé le 8.04.91 par le Conseil Européen),
- 43 vols réalisés ou programmés, 61 vols prévus,
- la Commission installe cette semaine deux coordinateurs sur place avec véhicule et moyens de transmission par satellite, l'un en Turquie, l'autre en Iran,
- l'organisation des autorités nationales est excellente en Iran, elle pose plus de problèmes en Turquie (pour des raisons essentiellement politiques : refus de laisser entrer les Kurdes irakiens).

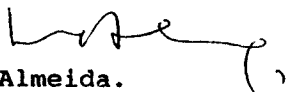
Il a ensuite fait trois appels urgents aux Etats membres :

- moyens de transport (notamment hélicoptères) pour la distribution de l'aide,
- accès aux stocks militaires de tentes et couvertures (la Commission a des difficultés d'en trouver, en grandes quantités, disponibles sur le marché),
- stimuler les ONG à présenter les projets à financer par l'aide communautaire (la Commission a reçu très peu de demandes, essentiellement des ONG des Pays-Bas, Belgique et France; elle souhaite en avoir davantage et en provenance de tous les Etats membres).

En bref, a dit M. Matutes : "coopérons pour donner très vite à notre opération la masse critique qui est nécessaire".

Amitiés,

J. Vale de Almeida.



Luxembourg, le 15 avril 1991

**NOTE BIO (91) 117 (suite 3) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

CONSEIL AFFAIRES GENERALES DU 15.04.91

Après-guerre du Golfe : développement du "plan Matutes" (J. Vale de Almeida)

M. MATUTES a développé devant les Ministres, lors du déjeuner, les éléments essentiels de la réflexion de la Commission sur les orientations à retenir pour l'action de la Communauté dans la région Méditerranée/Moyen Orient à l'issue de la Guerre du Golfe.

Ces idées avaient été évoquées par le Président Delors au Conseil Européen du 8.04.91 et font suite au premier document (connu comme "plan Matutes") présenté auparavant par la Commission.

La Commission considère que le renforcement nécessaire de l'action de la Communauté en Méditerranée doit s'appuyer sur 2 axes :

- la mise en oeuvre rapide des politiques très substantielles qui ont été décidées ou initiées avec les pays de la région : Politique Méditerranéenne Rénovée, paquet Turquie, accord de libre-échange avec le CCG,
- progrès de nature essentiellement qualitative avec le Moyen-Orient. Israël et le Maghreb, plus un programme nouveau en matière de coopération universitaire avec la région toute entière.

ATTENTION DIS

Voici des éléments additionnels de l'exposé de M. MATUTES:

- POLITIQUES DECIDEES OU INITIEES - :

A. Politique méditerranéenne renouvelée :

- . mettre en place les instruments législatifs requis;
- . adopter (sur la base de propositions que la Commission fera dans les prochaines semaines) les mesures commerciales convenues;
- . adopter le Protocole Financier Turquie et les autres mesures du paquet Turquie.

B. CCG :

- . La Commission fera sans délai les propositions nécessaires à cet égard et souhaite que, sur cette base, le Conseil donne l'impulsion indispensable pour surmonter les difficultés qui sont apparues lors de la première phase de la négociation en raison de l'insuffisance de l'offre communautaire pour les pays du CCG.

- MESURES NOUVELLES -

A. Moyen-Orient :

- . engager un dialogue avec les pays de la région pour les inviter à créer progressivement une entité de coopération économique régionale fondée sur les complémentarités économiques existantes : eau, main-d'oeuvre, ressources issues du pétrole.
- . financer, dans le cadre de la Politique Méditerranéenne Rénovée, des projets régionaux.

B. Maghreb

- . instaurer un véritable partenariat politique, économique et social avec le Maghreb pour parvenir, à long terme, au libre-échange.
- . dans l'immédiat, instaurer un dialogue à 3 dimensions : politique, économique, social, qui représenterait un approfondissement substantiel des accords de coopération existants.

C. Israël

- . le libre échange existe. Il faut l'approfondir dans 2 directions : permettre à Israël de bénéficier plus largement des avantages du Marché Unique et des coopérations qui y sont associées, appuyer, par les moyens de la Politique Méditerranéenne Rénovée, des projets concrets de coopération avec les pays voisins.
- . ces deux progrès doivent être conditionnés aux progrès dans le règlement de la question palestinienne.

C. Iran

- . La perspective d'un progrès vers l'établissement d'un nouvel accord de coopération économique CEE-Iran a été tracée par la Troïka.

D. Coopération universitaire

- . La crise du Golfe a clairement montré que le risque existe qu'une incompréhension croissante s'installe entre les peuples de la Communauté d'un part et ceux de la Méditerranée et du Moyen-Orient d'autre part.
- . L'un des moyens de parer à un tel risque dans long terme est d'investir dans le rapprochement des générations futures par le biais du savoir et de l'éducation.
- . L'expérience existe dans la Communauté et avec les pays de l'Est avec TEMPUS.
- . Il convient d'adapter cette expérience aux spécificités de la région et de lancer un "Programme de Liaison entre Universités de la Communauté Européenne, de la Méditerranée et du Moyen-Orient". Cela devrait coûter environ 10 millions par an supplémentaire.

FIN DIS

Amitiés,
J. Vale de Almeida



Bruxelles, le 17 avril 1991

**NOTE BIO (91) 117 (suite 5 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

CONSEIL AFFAIRES GENERALES, Luxembourg 15 avril (N. Wegter)

Déclaration CE/Japon

Le Conseil a été saisi d'un projet de texte d'une déclaration CE/Japon, une telle déclaration constituant la suite logique des déclarations transatlantiques déjà convenues avec les Etats-Unis, d'une part, et le Canada, d'autre part.

Le bref débat qui a eu lieu concernant le texte présenté a fait dégager qu'il subsiste encore des réserves de la part de plusieurs délégations, notamment en ce qui concerne la partie économique de cette déclaration. Quelques délégations sont d'avis qu'il y a lieu d'être moins détaillé en ce qui concerne ce chapitre, tandis que d'autres, y compris la Commission, estime que la partie économique doit être suffisamment étoffée pour assurer un équilibre de l'ensemble du paquet envisagé.

A titre de conclusion, il a été convenu de charger le Coreper de poursuivre l'examen de ce dossier, tout en sachant que les travaux doivent être exécutés en étroite collaboration avec la coopération politique, notamment en ce qui concerne le volet politique de cette déclaration.

Amitiés,
C. Stathopoulos.



MESSAGE # 21
RCV LN 1

04/16 1307
64215EURCOM LW

21877 COMEU B
COMPUTER MESSAGE :

FROM : C.E.C. - G.P.P.
TO : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF : 1106075411 - 16-04-1991 19:08

010494

DG GPP BERL 1/21

CCE M210 ANNY
/ZCZC
/BPP46
/GPP108
/CV1439
/MQ13
/ZZZZ

DISTRIBUTION

H.D.	
D.H.D.	
ADM./POL.	
A G R	<i>Hls</i>
COM./TR.	<i>of</i>
DEVT.	
ECO/FIN	
P.P.A.	<i>Section</i>
S&T	
SUP. AG.	
T.E.E.	
C.F.	

BRUXELLES, LE 16 AVRIL 1991.

NOTE BIO (91) 117 (SUITE 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AFFAIRES GENERALES, LUXEMBOURG 15/04

LE CONSEIL S'EST PENCHE HIER APRES-MIDI SUR TROIS DOSSIERS AVEC
UNE IMPORTANCE PARTICULIERE POUR LES RELATIONS EXTERIEURES
FUTURES DE LA COMMUNAUTE, A SAVOIR :

- LES NEGOCIATIONS AVEC L'AELE ;
- LES NEGOCIATIONS DISTINCTES AVEC LA POLOGNE, LA HONGRIE ET LA
TCHECOSLOVAQUIE ;
- LES RELATIONS AVEC LE JAPON.

NEGOCIATIONS CE/AELE

LE DEBAT ASSEZ APPROFONDI A CE SUJET A DEMONTRE CLAIREMENT QUE CE
DOSSIER EST ENCORE LOIN D'ETRE BOUCLE MALGRE LE FAIT QUE LE
CALENDRIER INITIALEMENT PREVU AIT ETE CONFIRME, C'EST-A-DIRE LA
FINALISATION DES NEGOCIATIONS AVANT LES VACANCES D'ETE DE CETTE
ANNEE.

TROIS POINTS SPECIFIQUES ONT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS. A
SAVOIR LA PECHE, L'AGRICULTURE ET LA COMITOLOGIE.

EN CE QUI CONCERNE LA PECHE. IL EST APPARU CLAIREMENT QU'IL S'AGIT D'UN PROBLEME D'UNE IMPORTANCE MAJEURE DANS LA MESURE OU PLUSIEURS ETATS MEMBRES. ET NOTAMMENT L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL. N'INSISTENT PAS UNIQUEMENT SUR LA NECESSITE D'AVOIR ACCES D'UNE FACON OU D'UNE AUTRE AUX RESSOURCES DE LA PECHE DES PAYS DE L'AELE MAIS EGALEMENT POUR OBTENIR UN QUOTA COMMUNAUTAIRE EQUIVALENT AU CABILLAUD D'AU MOINS 30.000 TONNES A REPARTIR ENTRE LES ETATS MEMBRES.

POUR L'INSTANT. UNE POSITION COMMUNAUTAIRE UNANIME N'EST PAS ENCORE ATTEINTE. CE QUI PEUT CERTAINEMENT COMPLIQUER LA POURSUITE DES NEGOCIATIONS A CET EGARD AVEC LES PAYS DE L'AELE.

EN CE QUI CONCERNE LES PROBLEMES INSTITUTIONNELS ET NOTAMMENT LA QUESTION DE LA COMITOLOGIE, Y COMPRIS LE ROLE DES PAYS DE L'AELE ET DES ETATS MEMBRES DANS LE COMITE MIXTE ET LE CONSEIL D'ASSOCIATION, DES DIVERGENCES DE VUES SUBSISTENT EGALEMENT.

FINALEMENT, LE DEBAT A ETE CONCLU PAR LA PRESIDENCE SANS QUE CE DERNIER AIT ETE EN MESURE DE CONSTATER UN ACCORD DU CONSEIL RELATIF A UN PROJET D'UN TEXTE DE CONCLUSIONS PREPARE PAR LA PRESIDENCE ET QUI DEVRAIT FAIRE REFERENCE AUX TROIS THEMES DISCUTES PAR LE CONSEIL.

LE CONSEIL A EGALEMENT DISCUTE LA QUESTION DE LA MIXITE EVENTUELLE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION A AGREER AVEC LES PAYS DE L'AELE ET AUCUNE CONCLUSION N'A ETE TIREE DU FAIT QUE CERTAINS ETATS MEMBRES INSISTENT SUR UNE TELLE MIXITE (COMPETENCE COMMUNE DE LA COMMUNAUTE ET DES ETATS MEMBRES) TANDIS QUE D'AUTRES PARTAGENT L'AVIS DE LA COMMISSION QUE L'ACCORD EN QUESTION NE COUVRE QUE DES DOMAINES COMMUNAUTAIRES ET QUE, PAR CONSEQUENT, IL N'Y A AUCUNE RAISON D'Y ATTRIBUER UN CARACTERE MIXTE.

FINALEMENT, IL A ETE CONVENU QUE LE CONSEIL REVIENDRAIT A CETTE QUESTION A LA FIN DES NEGOCIATIONS ET QU'IL TRANCHERAIT EN

FONCTION DES RESULTATS DE CES MEMES NEGOCIATIONS.

D'AUTRE PART, LA PRESIDENCE A CONFIRME SON INTENTION DE CONVOQUER UNE REUNION MINISTERIELLE CEE/AELE, PROBABLEMENT POUR LE 13 MAI PROCHAIN, AFIN DE POUVOIR AINSI STIMULER LE PROCESSUS DE NEGOCIATIONS EN COURS.

RELATIONS AVEC LES PAYS DE L'EST

LE DEBAT EN CE QUI CONCERNE LES NEGOCIATIONS AVEC LA POLOGNE, LA HONGRIE ET LA TCHECOSLOVAQUIE EN VUE DE LA CONCLUSION DES ACCORDS EUROPEENS DISTINCTS AVEC CES TROIS PAYS A PERMIS AU VICE-PRESIDENT ANDRIESEN DE SOULIGNER LA NECESSITE QUE LE CONSEIL DONNE UN SIGNAL SUFFISAMMENT CLAIR POUR DEMONTRER SA VOLONTE D'ARRIVER A DES SOLUTIONS TANGIBLES PAR LE BIAIS DE GESTES IMPORTANTS DE LA PART DE LA COMMUNAUTE, NOTAMMENT SUR LE PLAN DE L'OUVERTURE DU MARCHÉ.

VU LE CARACTERE CONFIDENTIEL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL A CET EGARD, NOUS DEVONS ETRE TRES RESTRICTIFS EN CE QUI CONCERNE LES

CONCLUSIONS PRECISES AUXQUELLES LE CONSEIL EST PARVENU. TOUTEFOIS, UNE CERTAINE FLEXIBILITE A PU ETRE CONSTATEE EN CE QUI CONCERNE DES OUVERTURES DE MARCHÉ POUR LES PRODUITS CÉCA, TEXTILE ET AGRICULTURE MAIS, NOTAMMENT POUR LE DERNIER SECTEUR. LA COMMUNAUTE INSISTE EGALEMENT SUR LA NOTION DE RECIPROCITE POUR TROUVER UNE SOLUTION EQUILIBREE.

S'AGISSANT DE LA QUESTION D'UNE FUTURE ADHESION DES TROIS PAYS CONCERNES A LA COMMUNAUTE, LE CONSEIL A INDIQUE QU'ELLE POURRAIT ACCEPTER UNE REFERENCE DANS LE TRAITE A CETTE ADHESION COMME UN OBJECTIF ULTIME BIEN QUE NON AUTOMATIQUE DE CES PAYS DANS LEUR PROCESSUS D'INTEGRATION PROGRESSIVE DANS LA COMMUNAUTE.

BIEN QU'ON NE PEUT CERTAINEMENT PAS PRETENDRE QUE LE CONSEIL AIT PRIS DES OPTIONS FONDAMENTALEMENT DIFFERENTES PAR RAPPORT AUX DIRECTIVES DE NEGOCIATIONS DEJA FORMULEES AU MOIS DE DECEMBRE DERNIER, NOUS AVONS QUAND MEME EXPRIME DEVANT LA PRESSE UNE

CERTAINE SATISFACTION AVEC LES CONCLUSIONS DU CONSEIL QUI PERMETTRONT SANS DOUTE UNE POURSUITE DES NEGOCIATIONS AVEC LES PAYS CONCERNES.

RAPPELONS ENCORE QUE LA COMMISSION ENVISAGE DE FINALISER CES MEMES NEGOCIATIONS AU COURS DE CETTE ANNEE.

RELATIONS AVEC LE JAPON
VOIR NOTE BIO 117 (SUITE 2 ET FIN) DE DEMAIN.

AMITIES,
NICO WEBSTER

SENT BY SPP AT : TUE APR 16 18:10:55 CES 1991

+++ END OF TEXT +++

64215EURCOM UW

21877 COMEU B*
DURATION 897 SECS LISTED 2151 00-05-00

✓ -MESSAGE # 27
RCV LN 1

04/17 1235
64215EURCOM UW

21877 COMEU B
COMPUTER MESSAGE :

FROM : C.E.C. - G.P.P.
TO : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF : 1107079018 - 17-04-1991 18:36

010649

GPP / BIO

CCE M210 ANY
/ZCZC
/GPP46
/GPP108
/CV1439
/MQ13
/ZZZZ

BRUXELLES, LE 17 AVRIL 1991

NOTE BIO (91) 117 (SUITE 5 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AFFAIRES GENERALES, LUXEMBOURG 15 AVRIL (N. WEGTER)

DECLARATION CE/JAPON

LE CONSEIL A ETE SAISI D'UN PROJET DE TEXTE D'UNE DECLARATION
CE/JAPON, UNE TELLE DECLARATION CONSTITUANT LA SUITE LOGIQUE DES
DECLARATIONS TRANSATLANTIQUES DEJA CONVENUES AVEC LES ETATS-UNIS,
D'UNE PART, ET LE CANADA, D'AUTRE PART.

LE BREF DEBAT QUI A EU LIEU CONCERNANT LE TEXTE PRESENTE A FAIT
DEGAGER QU'IL SUBSISTE ENCORE DES RESERVES DE LA PART DE
PLUSIEURS DELEGATIONS, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LA PARTIE
ECONOMIQUE DE CETTE DECLARATION. QUELQUES DELEGATIONS SONT D'AVIS
QU'IL Y A LIEU D'ETRE MOINS DETAILLE EN CE QUI CONCERNE CE
CHAPITRE, TANDIS QUE D'AUTRES, Y COMPRIS LA COMMISSION, ESTIME
QUE LA PARTIE ECONOMIQUE DOIT ETRE SUFFISAMMENT ETOFFEE POUR
ASSURER UN EQUILIBRE DEL'ENSEMBLE DU PAQUET ENVISAGE.

A TITRE DE CONCLUSION, IL A ETE CONVENU DE CHARGER LE COREPER DE
POURSUIVRE L'EXAMEN DE CE DOSSIER, TOUT EN SACHANT QUE LES

DISTRIBUTION

H.D.	
D.H.D.	
ADM/POL	
A G R	<i>Hds</i>
COM./TR.	<i>of</i>
DEVT.	
ECO/FIN	<i>Section</i>
P.P.A.	
S&T	
SUP. AG.	
T.E.E.	
C.F.	

TRAVAUX DOIVENT ETRE EXECUTES EN ETROITE COLLABORATION AVEC LA
COOPERATION POLITIQUE, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LE VOLET
POLITIQUE DE CETTE DECLARATION.

AMITIES.
C. STATHOPOULOS.

SENT BY SPP AT : WED APR 17 17:51:17 CES 1991

+++ END OF TEXT +++

64215EURCOM UW

21877 COMEU B*
DURATION 299 SECS LISTED 2109 00-06-00